



Communication sur le progrès 2010-2011

Keolis soutient les 10 principes du Global Compact

Engagés depuis 2004 à respecter les 10 principes du Global Compact, nous sommes fiers de renouveler cet engagement année après année.

Malgré une conjoncture particulièrement difficile, 2010-2011 a été pour Keolis une année de croissance et de développement.

Au delà de notre contribution au développement durable des territoires, inhérente à nos activités, le Groupe s'est résolument engagé dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale, notamment en cherchant à réduire l'empreinte écologique de ses activités et en facilitant l'accès aux réseaux de transport collectif.

Au delà de la réglementation et au plus près des territoires, nous sommes à l'écoute des attentes de la société, des citoyens et des collectivités locales en matière de respect de l'environnement, de développement de nouvelles offres de transport plus douces ou encore d'accessibilité et d'information voyageurs. L'engagement citoyen du Groupe se traduit également par une participation active à la vie locale, notamment auprès des milieux scolaires, sportifs et des réseaux sociaux.

Keolis franchit un nouveau pas cette année, en lançant différentes actions sur l'amélioration des conditions de travail.

Cette nouvelle communication sur le progrès retrace les évolutions de notre entreprise en matière de développement durable et nous permet également de réaffirmer notre engagement à respecter les 10 principes du Global Compact.

Michel Bleitrach

Président

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Michel Bleitrach, written in a cursive style.

Principe 1 "les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international"

Principe 2 "Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux"

Principe 3 "Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective"

Principe 4 "Elimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire"

Principe 5 "Abolition effective du travail des enfants"

La Charte éthique du Groupe

La charte éthique de Keolis reste le document de référence appelant chaque collaborateur à respecter et à promouvoir l'éthique professionnelle, qui doit inspirer la vision, la stratégie, l'organisation, les règles de fonctionnement comme les comportements au quotidien.

Keolis continue de construire son développement en France, en Europe et dans le monde, sur des valeurs humaines, d'efficacité et de progrès. Celles-ci ne résultent pas uniquement de considérations morales ou de règles de droit mais elles forment une éthique qui constitue le socle intangible de nos actions.

Nos valeurs :

- Le professionnalisme. Chaque collaborateur est impliqué et porteur d'une part des objectifs en matière de sécurité, de qualité, de confort, de fiabilité et de continuité de service, et ce, pour chacun des voyages, quelle qu'en soit la durée.
- Le sens des responsabilités. Entreprise citoyenne, nous proposons des solutions garantissant le développement durable, la sécurité des voyageurs comme celle des collaborateurs. Nos engagements aux côtés des autorités organisatrices intègrent leurs contraintes et leurs exigences sur le long terme.
- La performance. Elle s'appuie sur la culture du résultat, le goût de l'effort et la recherche d'amélioration continue, sur le plan économique, mais également social, environnemental et technique. Notre volonté de création de valeur durable est le levier de notre efficacité au bénéfice de tous.
- La solidarité. Elle implique le respect et la considération des hommes en privilégiant le dialogue qui fonde la confiance.
- L'esprit d'entreprise. Keolis se bat pour se développer sur la base de ses atouts spécifiques (notre passion de l'innovation, une audace maîtrisée, la



valorisation de l'esprit d'équipe et le partage des compétences) et défendre la concurrence libre et loyale.

Ces valeurs servent de référence dans nos relations avec l'ensemble de nos parties prenantes.

Le label Egalité, la certification d'un engagement en faveur de l'égalité professionnelle

Le label Egalité Professionnelle officialise la réalisation d'un diagnostic approfondi de la situation comparée des hommes et des femmes dans l'entreprise et la prise d'engagements volontaristes en faveur de l'égalité professionnelle en son sein. Il dépasse largement le cadre des obligations légales et pérennise la démarche via un plan d'actions évalué tous les 18 mois par l'AFNOR pour valider le maintien du label. A 3 ans, l'évaluation porte sur les réalisations et sur le nouveau plan triennal d'actions en faveur de l'égalité professionnelle.

Keolis SA a été certifiée par le label égalité en juillet 2010, quelques mois après la labellisation de l'une de ses filiales, Autocars Planche, qui est devenue le 9 octobre 2009 la première entreprise en Rhône-Alpes à obtenir cette distinction.

Le choix de la certification visait à circonscrire les actions en faveur de l'égalité professionnelle sous une même politique et à les valoriser auprès des parties prenantes internes et externes de Keolis SA. Après un an de travail et avec le support d'un cabinet externe, Keolis SA a déposé son dossier de demande de labellisation auprès de l'AFNOR.

Keolis s'est engagé sur un plan d'actions à 3 ans avec une évaluation par l'AFNOR à mi terme, soit en janvier 2012. Pour déployer son plan d'actions, Keolis SA a mis en place un comité de pilotage, nommé Keolis Pluriel, et a constitué 3 groupes de travail :

- le groupe « process RH » dont les objectifs sont (a) de produire un rapport détaillé de situation comparée entre les femmes et les hommes de Keolis de façon à vérifier que les conditions salariales et de progression de carrière sont égales pour tous les salariés ; (b) de veiller à ce que la mixité progresse dans toutes les filières métiers de Keolis SA et que les femmes ne soient pas bloquées dans leur avancement de carrière ; (c) de déployer des dispositifs d'accompagnement des salariés pour que leurs choix professionnels et privés soient respectés au mieux ;
- le groupe « kit de déploiement » est chargé de faire connaître le label Egalité dans toutes les filiales du Groupe et de produire les outils qui pourraient les aider à mettre en place leur propre démarche égalité en interne ;



- le groupe « réseaux » a pour mission de développer les pratiques de réseautage des femmes et de relayer les informations sur l'égalité professionnelle au sein des filiales du Groupe Keolis.

Les principales réalisations de Keolis SA à ce jour :

- l'accompagnement individualisé des salariés lors des prises de poste ;
- la production d'un rapport de situation comparée détaillé avec un focus sur les filières cœurs de métier de l'entreprise et sur le congé maternité ;
- une analyse longitudinale des parcours de salariés par suivi de cohortes ;
- la production d'un guide pas-à-pas de la labellisation égalité professionnelle mis-à-jour régulièrement et customisé pour les filiales de transport de voyageurs. Ce guide prend la forme d'une clé USB pour faciliter sa circulation au sein du Groupe ;
- des vidéos sur les métiers de Keolis valorisant la mixité des effectifs et diffusées en interne et à l'externe ;
- la mise en place d'un programme de mieux être au travail sur l'amélioration continue des conditions de travail et des conciliations entre vie professionnelle et vie familiale ;
- le soutien aux femmes dans leur pratique de réseautage externe et interne ;
- la construction d'un blog destiné à partager des informations sur l'égalité professionnelle et la diversité en contexte organisationnel ;
- la mise en place d'un espace dédié à la politique égalité de Keolis SA sur l'Intranet de l'entreprise comprenant des ressources pour informer et accompagner les managers du Groupe sur les thèmes de l'égalité professionnelle et de la diversité

Principe 7 "Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement"

Principe 8 "Prendre des initiatives en faveur des pratiques environnementales plus responsables"

Récupération des eaux de pluie et recyclage des eaux de lavage

Keolis poursuit la mise en place de dispositifs de recyclage des eaux de lavage utilisées pour le lavage de nos véhicules. Les stations de lavage des nouveaux bâtiments sont désormais automatiquement équipées d'un système de ce type, qui permet de diminuer de 50% à 80% les consommations d'eau.

Depuis août 2011, Le Groupe met à la disposition de ses filiales des outils d'aide à la décision sur la thématique de la ressource en eau. Ainsi, des simulateurs permettent d'effectuer des calculs d'approche dans le cadre de pré-études de faisabilité - première installation ou rénovation d'installations existantes - en fonction du contexte local de chaque filiale.

Fin 2010, 30 sites étaient équipés de systèmes de recyclage des eaux de lavage et/ou de récupération des eaux de pluie.

Rennes, entreprise certifiée 14001

La filiale Keolis Rennes, exploitant le réseau urbain STAR, a obtenu le renouvellement et l'élargissement de sa certification ISO 14 001 pour 3 ans, le 25 juillet 2011.

Elle avait été certifiée pour la première fois en 2002 et a toujours été renouvelée depuis pour ses activités de maintenance sur ses sites.

Keolis Rennes a souhaité aller plus loin en soumettant à l'examen l'ensemble de son activité. Après une semaine d'audit, Keolis Rennes a été certifiée pour la commercialisation et la vente des services de transport du réseau STAR et du vélo STAR, l'exploitation du réseau et la maintenance des bus, des rames de métro, des installations fixes et des infrastructures.



Le Groupe se dote de simulateurs de conduite

Idéal pour sensibiliser les conducteurs à l'éco-conduite et prévenir les accidents, le simulateur de conduite permet aux conducteurs de s'exercer sans risque à une conduite souple, plus économe en carburant et offrant plus de confort aux usagers et surtout d'obtenir une analyse en temps réel des points forts et points faibles du conducteur.

Le Groupe Keolis a fait le choix d'investir dans la mise en place de quatre simulateurs, situés à Rennes, Lille, Lyon et Bordeaux. Ces outils qui peuvent être déplacés au gré des besoins de formations facilitent l'organisation logistique des instituts de formations Keolis et permet d'économiser l'énergie dépensée habituellement pour le déplacement des salariés en formation.



Le programme d'économie de carburant de Keolis Atlantique

Keolis Atlantique, filiale interurbaine et urbaine, organise pour la 2ème année consécutive son Challenge Eco Conduite, finalité d'un programme global d'économie de carburant.

Accompagné d'une communication ciblée et d'actions de formation, le challenge éco-conduite vise à sensibiliser les 430 conducteurs de l'entreprise aux gestes de « bonne conduite » et à instaurer les attitudes au volant permettant de réduire la consommation de carburant et d'améliorer le confort des clients.

Ce challenge se déroule en deux temps : la phase de sélection durant laquelle les conducteurs réaliseront un même circuit deux fois à deux mois d'intervalle. Ce test permettra de départager les conducteurs et de sélectionner les 36 plus performants qui accèdent à la grande finale.

A l'issue de ce concours, les performances sont analysées afin de déterminer le plan d'accompagnement des conducteurs les moins performants lors du challenge mais aussi tout au long de l'année. En effet, le suivi des consommations a été renforcé et un affichage régulier permet aux conducteurs de prendre conscience de l'évolution de leur conduite d'année en année et de son impact sur la consommation. Ainsi, deux conducteurs tuteurs ont été détachés partiellement pour accompagner ces conducteurs en difficulté.

En amont, de nombreuses actions sont engagées pour limiter les consommations de carburant. En effet, en parallèle de ce challenge, des mesures techniques sont prises pour limiter la vitesse maximum, un contrôle systématique des pneumatiques est programmé tous les trois mois et le système de chauffage des véhicules a été reprogrammé afin d'éviter les pertes inutiles et donc, la surconsommation.

Le gain estimé depuis la mise en place de ce programme est de 2,5% de la consommation totale de la flotte de véhicules de la filiale.

Principe 9 "Encourage la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement"

Les énergies alternatives

Afin de limiter ses impacts, Keolis mène depuis plusieurs années des recherches sur les carburants alternatifs. Premier opérateur à avoir utilisé le GNV en France, Keolis exploite aujourd'hui 850 des 2000 véhicules utilisant cette énergie sur le territoire français. Sa flotte est essentiellement répartie à Lille et Bordeaux. Moins polluant et moins bruyant que les carburants traditionnels, le GNV est toujours concurrencé par d'autres carburants, moins coûteux et plus écologiques.

En Suède, le Groupe possède ainsi la première flotte de bus à l'éthanol en Europe (400 véhicules en 2010). Au Danemark, un test a été mené sur une trentaine de véhicules utilisant un carburant à base de graisse animale, incorporé à 5% dans du gazole.

Des études sont en cours pour tester l'utilisation de deux types d'éthanol en France. Le Groupe utilise également aujourd'hui le B30 (Biodiesel 30%) sur 200 véhicules, et teste le B100 (Biodiesel 100%) sur plus de 100 véhicules en Suède.



Les bus à panneaux solaires

Plusieurs filiales du Groupe Keolis ont fait le choix du solaire, notamment à Lorient.

Les 14 premiers bus à énergie solaire ont été livrés en 2007 dans la filiale bretonne et 14 nouveaux véhicules sont arrivés en 2010. Ces nouveaux véhicules équipés de panneaux solaires débitant une intensité de 7 ampères – dans de bonnes conditions d'ensoleillement - permet d'anticiper la future norme environnementale européenne EEV. Celle-ci entrera en vigueur en 2012 et impose des plafonds en matière de rejets de particules, d'hydrocarbure, de monoxyde de carbone et d'oxyde d'azote.

Avec l'arrivée des 14 nouveaux véhicules, un tiers de la flotte des véhicules de Keolis Lorient sont déjà aux normes.

Les panneaux solaires installés sur ces nouveaux véhicules permettent d'alimenter automatiquement les extracteurs d'air, qui se déclenchent automatiquement lorsque la température intérieure est trop élevée. Le confort thermique est amélioré dans l'habitacle et ce, sans utiliser de climatisation, gourmande en consommation de carburant et émettrice de gaz à effet de serre*. De plus, ils permettent le maintien en charge des batteries lors des arrêts prolongés des véhicules et augmentent ainsi leur longévité. Depuis la mise en place des panneaux solaires, aucune panne au démarrage n'a ainsi été constatée.

* Pour un bus équipé du système de climatisation le plus communément installé, notre estimation de la surémission de gaz à effet de serre est de l'ordre de 9 et 10,5 %, pour respectivement des climats de type Paris et Nice, soit près de 6 et 7 tonnes d'équivalent CO2 par an.

Source : « la climatisation des autobus, Impacts consommation et pollution, Données et références, Octobre 2007 » ADEME

Principe 10 "Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes les formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin"

Code de conduite des affaires

Keolis à travers son code de conduite des affaires et affirme ainsi ses valeurs fondamentales que sont le professionnalisme, le sens des responsabilités, la performance, la solidarité et l'esprit d'entreprise.

Afin d'aider à l'évolution des comportements et au développement d'une éthique de responsabilité individuelle, ce code précise les règles de déontologie des collaborateurs en matière de conduite des affaires, coopération, gestion des conflits d'intérêts éventuels, respect du droit de la concurrence, lutte contre la corruption, droits et obligations au regard des outils d'information et de communication, de prévention des délits d'initiés ainsi que de la préparation de l'éventuelle introduction de Keolis en bourse.

Il définit également les documents et procédures fondateurs de l'entreprise tels que les principes de gouvernance à travers le conseil de surveillance et ses comités (éthique, audit, stratégie, engagements et investissements, environnement et sécurité et rémunérations), les principes de l'audit interne et les publications régulières.

Enfin, le code de conduite des affaires précise les modalités de mise en œuvre de la charte éthique, avec notamment la description des missions et responsabilités du déontologue et la mise en place d'un dispositif d'alerte professionnelle (anciennement alerte éthique).

Depuis 2005, tout salarié peut consulter ou informer en conscience le déontologue des situations ou des pratiques qui lui semblent contrevenir manifestement aux dispositions légales et aux valeurs de la charte éthique.

Ces alertes ne peuvent pas viser la vie privée des collaborateurs ou des partenaires du Groupe, ne doivent pas être calomnieuses, ni avoir pour objet la volonté de nuire à une personne. Les cas retenus sont limités aux domaines financiers, comptables, bancaire et de lutte contre la corruption, conformément à l'évolution de la jurisprudence relative au régime d'autorisation unique de la CNIL.

Cette autorité morale est exercée par une personne bénévole et indépendante.